

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 67**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

---

**OBJET**

Subvention complémentaire de fonctionnement Escapade 13

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Vie Associative  
1 37 61**

## PRESENTATION

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen la demande de subvention complémentaire formulée par l'Association des Personnels du Conseil Départemental des Bouches du Rhône « ESCAPADE 13 », au titre de l'année 2017, dans le cadre du développement des prestations sociales et culturelles de l'association.

Il est rappelé que la commission permanente du 10 Février 2017 a octroyé à l'association une subvention d'un montant de 2 650 000 € dont 2 104 422 € pour son fonctionnement et 541 421 € pour les frais de personnel mis à disposition.

Le complément de subvention sollicité à hauteur de 194 332 € permettra :

- de régulariser la part de la subvention annuelle correspondant au personnel mis à disposition (20 954 €) ;
- d'abonder la ligne dédiée à l'évolution du forfait voyages (38 378€) ;
- et de prendre en considération l'augmentation de la charge liée aux Tickets Culture, qui est demandé désormais par presque tous les agents y ayant droit (135 000€).

Le budget prévisionnel 2017 modifié établi par les responsables de l'association est le suivant :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Séjours, voyages, détente	<b>1 114 500</b>	Autofinancement Produits financiers	<b>52 000</b> <b>1 000</b>
Activités culturelles	<b>1 059 000</b>	Cotisations	<b>65 500</b>
Activités diverses	<b>18 000</b>	Adhérents sections	<b>6 200</b>
Activités sociales	<b>120 800</b>	Subvention CD13 pour le fonctionnement général de l'association	<b>2 277 800</b>
Divers Frais Administration	<b>90 200</b>		
Frais de mise à disposition des personnels	<b>541 421</b>	Subventions CD13 pour les frais relatifs au personnel mis à disposition	<b>541 421</b>
+ Reliquat MAD Exercice 2015	<b>4 157,33</b>	+ Reliquat MAD Exercice 2015	<b>4 157,33</b>
+ Reliquat MAD Exercice 2016	<b>20 954,63</b>	+ Reliquat MAD Exercice 2016	<b>20 954,63</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 969 032,96</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>DES 2 969 032,96</b>

Le nouveau montant annuel sollicité par l'association est donc de 2 844 332 € soit un complément annuel de subvention de 194 332 €

## **PROPOSITION**

Sur proposition de Madame la déléguée à la politique du soutien de la vie associative, le montant de la subvention complémentaire à allouer à l'association ESCAPADE 13 au titre de l'année 2017 est de 194 332 € dans le cadre du développement des prestations sociales et culturelles de l'association.

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous invite à statuer sur cette proposition.

En cas de décision favorable il conviendra :

- d'imputer cette dépense de 194 332 € au chapitre 65 du budget départemental ;
- de m'autoriser à signer l'avenant à la convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, qui sera adaptée en tant que de besoin.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL